COMPTE-RENDU CHS-CT DU 01/04/2021 :

A Melun, le 2 avril 2021

Le 1er avril 2021 a eu lieu une séance plénière du CHS-CT Finances du département. La séance s'est une nouvelle fois déroulée en audioconférence.

Dans notre déclaration liminaire, nous sommes revenus sur le télétravail, sur l'équipement et les frais des télétravailleur·euses, ainsi que sur la campagne IR après les annonces du Président de la République le 31 mars 2021.

Cette séance avait pour ordre du jour :

- Approbation des PV de la séance du 02/02/2021 (vote)
- Point COVID-19 (pour information)
- Note d'orientation 2021 (pour information)
- Douanes – Radioprotection : lettre de mission et rapport 2020 (pour information)
- Projet de dépenses
- Questions diverses

En réponse à notre déclaration liminaire, le Président du CHS-CT nous a répondu que les nouvelles mesures suites aux annonces du Président de la République n'étaient pas encore connues. Pour la DDFiP une audioconférence entre les numéros 1 des DR/DDFiP et la Direction Générale (DG) était prévue ce même jour à 14 h. La Direction a donc proposé aux organisations syndicales de la DDFiP une audioconférence le 2 avril à 10 h (dans l'après-midi, cette audioconférence a été décalée à 15 h).

- **Point COVID-19 :**
  - DDFiP 77 :

Au 31/03/2021, il y avait 7 cas avérés et 6 cas contact. La Direction nous indique que ces derniers temps les cas contact sont majoritairement liés à la contamination des enfants des agent·es.

Depuis le mois de mars 2020, ce sont 91 agent·es de la DDFiP 77 qui ont été touché·es par la COVID-19 (dont 30 avant la généralisation des tests), 4 agent·es de la Direction ont été hospitalisé·es suite à leur contamination.

D'après les informations dont dispose la Direction, il n'y aurait pas de cas de « COVID long »,

La Direction estime que les mesures de prévention ont fonctionné, car il y a eu très peu de cas de contamination au bureau.

Les vigiles seront maintenus pour le mois de mai, La Direction ne croit pas à la fermeture des accueils durant la campagne. S'il y a modification des accueils, c'est la DG qui donnera les consignes, il nous faut donc attendre.

Concernant les agent·es qui n'ont pas d'accès à internet chez eux, il n'est pas prévu que la Direction leur fournisse une clé 4G. De plus pour avoir accès au télétravail, il est spécifié dans les conditions qu'il faut que l'agent dispose d'une connexion internet. Par conséquent, ces collègues ne pourront pas avoir accès au télétravail.

Il a été évoqué le sujet de l'emport des documents papier à l'extérieur des services (en service de contrôle notamment). La Direction a confirmé que l'emport de documents y compris les 2042 n'était pas envisageable, car nous sommes soumis au secret fiscal et qu'il y a trop de risque de perte de document et que cette pratique est contraire aux règles déontologiques.

- DNID :

95 % des agent·es de la DNID sont équipé·es pour le télétravail. Actuellement il n'y a aucun cas de COVID dans les effectifs. Les agent·es travaillant au magasin domanial on réduit leur présence à 20 % du temps habituel.

- ENFiP de Noisiel :

Depuis septembre il n'y a eu aucun cas de COVID chez les permanent·es. 27 stagiaires ont été touché·es par la COVID, principalement pendant la formation hybride (septembre-octobre).

L'ensemble des stagiaires et des enseignant·es sont en distanciel depuis novembre 2020, seul·es les permanent·es sont en présentiel une journée par semaine. La Direction de l'ENFiP a demandé à ces permanent·es de ne venir en présentiel uniquement si leur présence est indispensable.

- Douanes :

Il y a actuellement 2 cas de COVID avérés, dont 1 membre du GIR contaminé en service, il y a également 2 cas contact.

Depuis mars 2020 ce sont environ 16 agent·es qui ont été touché·es par la COVID (6 depuis le 26/10/2020).

100 % des agent·es travaillant en OP/CO sont équipé·es pour le télétravail. La Direction a rappelé que le télétravail n'était pas possible pour les agent·es de la branche surveillance. Pour les agent·es en télétravail, le nombre de jours télétravaillés a largement augmenté, actuellement la majorité des agent·es télétravaillent 4 ou 5 jours par semaine.

- **Note d'orientation 2021 :**

La note d'orientations ministérielles sur la santé, la sécurité et les conditions de travail 2021 consolide les grands principes des années précédentes. Il n'y a pas de réels changements, mais une prise en compte de la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

Il y a une spécificité sur des risques liés au télétravail : environnement, utilisation du matériel (troubles musculo-squelettiques, troubles oculaires), risques psychosociaux, gestion de la répartition du temps travail/personnel, prévention du stress qui pourrait résulter d'objectifs mal dimensionnés ou d'un contrôle supérieur hiérarchique trop présent…

Pour le ministère, les dispositifs mis en œuvre durant la crise doivent être mis à profit dans la démarche engagée pour développer une politique ministérielle en faveur de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. Pour ce faire, une convention avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) prévoit de mettre en place un certain nombre d'expérimentations locales dans plusieurs domaines. Cette convention constituera le socle de cette politique ministérielle pour les trois ans à venir.

- **Douanes – radioprotection :**

Les agent·es des douanes utilisant des appareils à rayons X, un référent radioprotection est nommé au sein de la Direction. Tous les ans, ce référent présente un rapport au CHS-CT.

Chaque appareil est équipé d'un dosimètre. Les contrôles périodiques de ces appareils sont effectués. En ce qui concerne le transport ferroviaire, ces contrôles sont réalisés par la SNCF qui rend compte régulièrement à PCR (Personne Compétente en matière de Radioprotection) des Douanes.

En 2020, aucun incident n'a été signalé.

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire, les appareils à rayon X ont été très peu utilisés. Les contrôles conjoints avec la personne compétente en radioprotection de la SNCF ont tout de même été réalisés en 2020. Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

- **Questions diverses :**

  - La campagne DUERP : La campagne DUERP n'a pas pu être menée à bien en 2020 à cause du confinement, elle a donc repris début 2021. Actuellement les chef·fes de service recueillent les risques professionnels. Mi-avril, les chef·fes de service procéderont à la saisie des risques sur l'application dédiée. À la fin du premier semestre 2021, un groupe de travail sera organisé afin d'actualiser le DUERP et de rédiger le PAP. Concernant les risques liés à la pandémie, ce n'est pas aux chef·fes de service de les relever. Cette tâche revient à l'assistante de prévention pour l'ensemble de la Direction.

  - Désinfection des locaux en cas de COVID avéré : lorsqu'un cas de COVID avéré est signalé, les chef·fes de service en informent directement la Direction. Contact est alors pris avec la société de nettoyage qui effectue alors une désinfection à J+1 du poste de travail. Il n'y a aucun surcoût pour ces opérations, car elles sont incluses dans le contrat de ménage renforcé. En cas de « cluster », la Direction a la possibilité de faire appel à une société spécialisée afin d'effectuer une désinfection d'ampleur, cette intervention coûte entre 4 000 et 5 000 €.

  - Télétravail et accident : un·e agent·e qui se blesserait pendant qu'il·elle est en télétravail a la possibilité de faire une déclaration d'accident de travail, la DDFiP nous informe qu'elle a déjà reçu une déclaration d'accident de travail pour un·e agent·e en télétravail qui s'est tordu la cheville en se rendant dans son bureau. Dès réception de la déclaration d'accident de travail, l'Administration examine son imputabilité.

  - Solidaires Finances 77 a demandé aux Directions de faire un point sur les stocks COVID (lingettes, gel hydroalcoolique, masques …) afin que des commandes soient passées au plus vite si les stocks se révélaient insuffisants. Les Directions vont faire le point et revenir vers les organisations syndicales rapidement.

  - Ménage : Dans le cadre de la campagne IR, la Direction a demandé à ce que les plexiglas soient nettoyés. Concernant la Cité administrative de Melun, le nouveau marché de nettoyage commence le 1er avril, il faudra suivre que les opérations de nettoyage sont bien assurées. Concernant les autres sites de la DDFiP la société de nettoyage changera au mois de juin dans le cadre du nouveau marché.

  - Travaux amiante à Coulommiers : Les travaux effectués au R+1 sont liés au NRP , le début de ceux-ci est prévu pour fin juin. Ils devraient être terminés au mois de septembre. L'éducation nationale devrait s'installer au CFP de Coulommiers en fin d'année au rez-de-chaussée. Les travaux de retrait d'amiante ne sont pas encore planifiés pour ce niveau.

  - Travaux à la BSI de Combs-la-Ville : La première phase des « travaux » sera effective avant le 15 mai 2021, pour l'arrivée des effectifs supplémentaires. Il s'agit de la pose de préfabriqués avec vestiaires et douches. Aucune information complémentaire n'a été donnée quant à la suite des travaux de réaménagement du site. Concernant la fosse, elle a été vidée et la pompe de relevage va être changée. Quant au WC infracteurs, ils seraient prévus dans la suite des travaux de réaménagement.

  - Solidaires Finances a demandé quand seraient effectués les travaux électriques sur le site de la Trésorerie Hospitalière de Lagny. Les agent·es sont dans l'attente de la pose de nouveaux plafonniers à la trésorerie (les anciens néons clignotent depuis 1 an) et de la remise en route de l'électricité sur l'ensemble du 1er étage. La Direction nous a répondu que les travaux étaient prévus et lancés, mais que l'électricien était débordé. Il viendra effectuer les travaux sur le site dès que possible.

  - Solidaires Finances est revenu sur l'incompatibilité du télétravail et de la garde d'enfants, mais également sur le cas des contrôleur·euses stagiaires arrivant le 12 avril et qui n'auront ni accès au télétravail ni la possibilité de prendre des congés. Nous avons demandé à ce que l'ensemble des agent·es devant garder leurs enfants à cause de la fermeture des écoles soient placés en ASA et non en télétravail. Pour la DDFiP c'est l'ancienne note du SG sur les ASA qui reste pour le moment en vigueur.